

Atelier chercheurs - Chercheurs et les comités d'éthique : synergie, anergie ou allergie ?"

Volet 1 - Les comités d'éthique, pour quoi faire ?

Jeudi 9 mars de 14 h à 18 h
salle de séminaires de l'IBCG, Toulouse

Sommaire

Conférence introductive par Jean-François Théry, président du Comité d'éthique et de précaution pour les applications de la recherche agronomique de l'Inra (Comépra)	p. 2
Conférence introductive par Alain Boudet, membre du comité d'éthique du CNRS (Comets)	p. 5
Conférence introductive par Anne Cambon-Thomsen, membre du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE)	p. 6
Groupe n°1 : différence et articulation entre ontologie et éthique de la recherche, la responsabilité du chercheur	p. 7
Groupe n°2 : éthique et progrès	p. 7
Groupe n°3 : Comités d'éthique et démocratie, diffusion des avis des comités	p. 8

Restitution rédigée par Lucie Gillot de la Mission Agrobiosciences pour la plateforme « Génétique et société ».

Pour toute utilisation du contenu de cette restitution, veuillez citer l'auteur, son organisme d'appartenance, la plateforme « génétique et société », l'atelier et la date. Merci.

Conférence introductive par Jean-François Théry, président du Comité d'éthique et de précaution pour les applications de la recherche agronomique de l'Inra (Comépra)

Les Comités d'éthique publics

L'éthique est une vieille affaire

Aristote, dans son livre « la Politique », accorde à l' « ethos » le sens de « moralité politique », et il en fait le fondement des lois, lois écrites, fondatrices, faites pour durer et qu'on ne peut modifier qu'avec une très grande circonspection, et uniquement, dit Aristote, par voie de « délibération éthique. »

Cette conception aristotélicienne, conception de l'ordre social et de la loi qui peut nous paraître éloignée de nous par des années-lumière, trouve pourtant son écho dans les réflexions du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies auprès de la Commission européenne.

Dans son rapport général 2000-2005 (*document téléchargeable au format PDF*), l'un de ses membres, Rafael Capurro, philosophe et spécialiste de la gestion et de l'éthique de l'information, dans une contribution sur le thème « [réflexions sur l'éthique, la science et le droit](#) » (éthique et politique publique dans un environnement numérique, partie 2.1 p. 21) écrit que « *Dans les sociétés modernes, l'éthique (...) devient partie intégrante du débat politique, juridique et social* » et encore que « *Au lieu de l'éthique et la politique publique, nous voyons l'éthique dans la politique publique.* »

Et de développer une théorie des Comités d'éthique publics à laquelle, en France, je crois que nous pouvons en grande partie souscrire :

- les Comités d'éthique publics sont un lieu qui autorise la réflexion critique sur les présuppositions morales des options juridiques et politiques,
- leur perspective est de nature scientifique et non politique,
- ils ont un caractère délibérant,
- ils sont censés fournir une argumentation solide et impartiale et faciliter le jugement de manière à aider les hommes politiques et la société à obtenir un aperçu plus transparent des complexités des questions scientifiques, techniques et juridiques sous un angle éthique.

Ce type de conseil éthique ne doit pas déterminer à l'avance ou encore remplacer le processus décisionnel politique, qui se situe au Parlement... (Ils ne se substituent pas non plus au débat social.)

Ils constituent des outils de conscientisation du public. En soi ils ne disposent d'aucune autorité morale spécifique.

Et, en définitive, et comme en résumé : « Le rôle des comités d'éthique publics doit constituer l'un des moyens de renforcer la capacité de réflexion des Parlements, des universités et médias de masse. »

Beaucoup de choses sont dites dans cette définition.

Je voudrais y apporter quelques compléments :

- la définition est d'autant plus pertinente que le Comité d'éthique concerné est plus généraliste. Je pense (ils le disent) que les membres du Conseil national consultatif d'éthique (CCNE) ou du Comets du CNRS s'y retrouvent très bien.
- Cependant, en ce qui concerne les Comités d'éthique propres aux organismes de recherche, comme le Comépra, et même pour le CCNE dans sa vocation plus spécifiquement médicale, ces comités ont des responsabilités plus particulières. Sans oublier leur rôle envers la société en général et le monde des décideurs politiques en particulier, ils ont une responsabilité particulière à l'égard des chercheurs – et pour le CCNE ou l'Inserm, des praticiens – qui, sur des sujets déterminés, sont en grand besoin d'examen critiques, d'argumentations, et même d'outils de décisions, et leur attente envers les Comités d'éthique est souvent très forte – peut-être trop forte dans la mesure où un Comité d'éthique ne pourra pas leur fournir la règle, la norme ou la solution qui les dispenserait de prendre la responsabilité ou la décision qui leur incombe. Je vais y revenir en cessant de parler de ce que je ne connais pas pour détailler ces divers points tels qu'ils se concrétisent pour le président du Comépra Inra/Ifremer.
- Un point peut-être encore, plus philosophique : Historiquement, les deux grandes réflexions éthiques intéressantes l'activité scientifique sont probablement – outre Aristote – Hippocrate et Kant . Les deux préceptes essentiels qu'ils ont formulés sont toujours à la base de notre réflexion éthique d'aujourd'hui :

-
- 1. pour Hippocrate, son fameux adage « primum non nocere » (d'abord ne pas nuire)
- 2. pour Kant, « l'impératif catégorique sera dans celui-ci : agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours comme une fin et jamais simplement comme un moyen. » (Fondement, p105)

Pourquoi donc, ce souci d'éthique, cet accent nouveau et intense sur l'éthique, dans la seconde moitié du XXe siècle et au début du XXIe siècle ?

- D'abord, par la sécularisation du monde, la fin des grands systèmes religieux et philosophiques dominants, systèmes universels de référence qui ont perdu, à tout le moins, leur universalité...
- Puis, par la mise en doute de la « religion du progrès » liée à l'incertitude croissante dans les résultats de la science, et dès lors une perte de confiance croissante, (je dirais, le syndrome de l'apprenti sorcier), compliqué depuis l'écroulement du système soviétique et la mondialisation du capitalisme, par le sentiment que le monde est gouverné à très court terme par la recherche de l'argent. Ne serait-on pas prêt à faire n'importe quoi pour accroître les profits, et après moi le déluge ?

Cette perte de repère, et cette perte de confiance, conduisent à rechercher une réflexion supplémentaire, et développent l'envie de juger et de décider par soi-même. (voir par exemple le débat sur les OGM...)

Notre époque redécouvre donc l'éthique, mais sous une forme qui a deux spécificités :

- Il s'agit d'une éthique *qui ne se réduit pas à la morale* alors qu'éthique et morale ont longtemps été considérées comme synonymes (voir votre Petit Larousse !). Or la morale, selon Foucault, a pour trait spécifique le code, l'interdit. Tandis que notre réflexion éthique va au-delà de la morale, et porte même, à l'occasion, sur la morale et sur le droit (cf. les réflexions du Groupe européen d'éthique dans le rapport Capurro déjà cité.) Il n'en reste pas moins qu'un conflit d'ordre éthique est d'abord *un conflit de valeurs*, qu'un Comité d'éthique a pour tâche d'analyser, d'éclairer, sinon de résoudre.
- En second lieu, l'objet principal de l'interrogation éthique au début du XXIe siècle est la science et les technologies qui en découlent. C'est pourquoi les organismes de recherche, comme le CNRS, l'Ifremer et l'Inra, sans oublier bien sûr l'Inserm ou l'IRD, le Cirad etc. se sont dotés de Comités d'éthique.

Le Comépra

Venons en à ces comités d'éthique, ou plutôt au Comépra, qui est le Comité d'éthique commun à l'Inra et à l'Ifremer.

Le Comépra est donc un comité d'éthique.

Il est composé de biologistes, de philosophes, d'économistes, de juristes et de praticiens qui ne sont *représentatifs de rien ni de personne* et qui sont choisis sur leur notoriété scientifique, leur goût de la réflexion éthique et leur pluridisciplinarité.

Un tel comité n'a donc pas de légitimité pour décider, ni pour imposer ses conceptions morales, métaphysiques, philosophiques ou religieuses, conceptions sur lesquelles, d'ailleurs, ses membres n'ont aucune raison de s'accorder. Il ne peut donc pratiquer une éthique normative, ni chercher à « dire le vrai. »

A l'inverse, il ne peut davantage se contenter d'une éthique « procédurale » comme le font de nombreuses institutions anglo-saxonnes, internationales ou bruxelloises.

J'entends par éthique « procédurale », une démarche qui éviterait de parler du fond des problèmes, et tendrait à se mettre d'accord sur des procédures, des bonnes pratiques, des protocoles un peu comparables aux « check-list » des pilotes d'avion.

L'avantage d'une telle éthique « procédurale » est d'être rassurante : si j'applique convenablement le protocole mis au point par le Comité d'éthique, je suis tranquille... je suis « éthiquement correct ! »

Ce que le Comepra cherche à faire, ce n'est pas tranquilliser les chercheurs, mais au contraire éveiller leur vigilance, renouveler leurs questionnements, et, comme le disait notre collègue Patrick du Jardin en présentant publiquement notre avis sur le clonage, « *établir les fondements d'une réflexion éthique* » ou, pour reprendre le texte de ce même avis : « *mettre en place un ensemble cohérent de repères de nature à faciliter la réflexion des chercheurs sur les problèmes éthiques auxquels ils sont confrontés.* »

Nos avis ne sont pas des normes, des solutions, qui viennent *clôre* une réflexion éthique, ce sont des repères, des points de départ, destinés à *ouvrir*, pour tous les chercheurs, dans tous les laboratoires, d'une réflexion éthique. Ce qui nous intéresse, c'est donc la réflexion des chercheurs, que nous souhaitons stimuler, éclairer. Nous voulons leur donner le réflexe, et aussi le goût (le virus !) de la réflexion éthique.

Bien entendu, pour que notre intervention soit utile, il est essentiel que nous parvenions à définir cet ensemble cohérent de repères qui aidera les chercheurs à structurer leur réflexion. Avant tout, il nous faut comprendre, en profondeur, le problème posé. La première phase de notre travail consiste donc à nous informer, aussi complètement que possible, soit en procédant à des auditions de personnes pertinentes, soit en chargeant l'un d'entre nous d'instruire le dossier. Nous pouvons ensuite, par nos échanges, qui sont structurellement pluridisciplinaires et même pluriculturels, valider et compléter le questionnement : quels sont les problèmes posés d'un point de vue éthique ? Quelles valeurs entrent-elles en conflit ? Le conflit est-il réel ou imaginaire ? Est-il vraiment d'ordre éthique, ou plutôt de l'ordre de la précaution ?

Ensuite, nous construisons notre avis. Nous le construisons pas à pas par la méthode que les logiciens nomment « cohérentiste », et nous nous donnons pour règle absolue de continuer nos échanges tant que nous ne sommes pas parvenus au consensus. Nous ne voulons pas d'opinion divergente, nous voulons être tous engagés complètement et solidairement par les avis que nous émettons. En cela, nous nous appliquons à nous-même une règle sur laquelle nous sommes tous d'accord : « ce qui est constitutif du sujet éthique, c'est la responsabilité » (Hubert Faes). Car, ainsi que l'écrit Alain Etchegoyen dans son livre « La vraie morale se moque de la morale », le seul fondement possible d'une morale moderne est la *responsabilité* débouchant elle-même sur une éthique de la dignité humaine. Etchegoyen rejoint là Günter Virt, professeur en théologie et membre du Groupe européen d'éthique, qui considère également la dignité humaine comme fondement de l'éthique contemporaine.

Enfin, une fois l'avis achevé et approuvé par tous, il est remis au Conseil d'administration de l'Inra ou, selon le cas, l'Ifremer, et dès lors rendu public. Nos travaux préparatoires sont aussi mis à la disposition des chercheurs, afin que commence pour eux le débat, afin que l'avis soit connu, étudié, approprié, et, s'il y a lieu, critiqué, et qu'ensuite les décisions nécessaires, s'il y en a, soient prises par les instances compétentes. Sur chacun de nos avis émis jusqu'à ce jour, une « journée du Comépra » a été organisée, après plusieurs mois de préparation, afin que chacun puisse s'exprimer.

Le Comépra est aussi un comité de précaution

Pourquoi avons-nous choisi de nous appeler « Comité d'éthique et de précaution » ? La raison est simple : il nous est apparu que, dans le domaine de la recherche en matière de biologie animale ou végétale, ou de la recherche environnementale, qui sont nos principaux domaines de compétence à travers l'activité de l'Inra et de l'Ifremer, les problèmes posés relevaient presque toujours d'une éthique « conséquentialiste », dès lors qu'il s'agit d'évaluer des risques, conséquences de l'action. Or, dans de tels problèmes, la vraie question est plutôt de s'interroger sur les précautions à prendre pour éviter la concrétisation de ces risques. La démarche du comité sera alors d'identifier de la façon la plus systématique les effets et les risques des actions envisagées, d'évaluer certes si ces effets ne sont pas de nature à faire renoncer à l'action, mais surtout de rechercher à quelles conditions, *moyennant quelles précautions*, l'action, si elle vaut la peine, pourrait être entreprise. C'est là très précisément ce qu'on appelle le principe de précaution.

Je ne saurais mieux faire, pour terminer, que de vous donner un exemple de l'activité de « précaution » du Comépra, à propos d'un des derniers avis que nous avons rendu sur « ostréiculture et biotechnologies » : voir <http://www.inra.fr/actualites/Comepra-ifremer.pdf>

Conférence introductive par Alain Boudet, membre du comité d'éthique du CNRS (Comets)

La perte de repères et de confiance dans les applications biotechnologiques stimule considérablement la réflexion éthique. On assiste même à une prolifération de comités d'éthique dans tous les organismes, au point qu'on peut se demander si ce n'est pas trop, si cette redondance ne pourrait pas être réduite à un portail unique comme le suggérait à l'instant Jean-François Théry.

Qu'est-ce donc qu'être membre d'un comité d'éthique ? Ce n'est pas être une personnalité hors du commun encore moins un spécialiste de l'éthique ou un professeur de vertu : c'est être un chercheur parmi d'autres souhaitant stimuler chez ses pairs une interrogation et une attitude de vigilance éthique.

Les questions qui immédiatement émergent « *au quotidien* » portent sur l'expérimentation animale, sur les tumorothèques, l'expérimentation humaine etc. -auxquelles il faut répondre par des normes, des lois, des règlements. Mais l'éthique a également un sens beaucoup plus large qui peut concerner l'acte de recherche et son accompagnement –par exemple, la définition des programmes, leur financement, la communication des résultats, l'évaluation de la recherche...

Je suis en accord avec M. Théry sur ce que les comités d'éthique ne doivent pas être constitués de représentants institutionnels. On doit s'adresser, si possible, à des gens de bonne volonté, cultivés et pourvus d'honnêteté intellectuelle mais pas forcément à des représentants institutionnels...

Il faut bien évoquer la question de l'exploitation des travaux des comités d'éthique : on doit reconnaître que leur impact est faible. Une solution envisagée dont je dois dire que je n'y suis pas entièrement favorable consisterait à introduire une réflexion éthique obligatoire dans les projets de recherche. Je n'y suis pas trop favorable parce que ça me semble artificiel. Dans les programmes européens, il faut montrer la dimension éthique, la dimension applicative mais cela semble rapporté. Une autre possibilité, comme le suggérait Anne Cambon-Thomsen, serait d'introduire la réflexion éthique dans l'évaluation des chercheurs : on cherche toujours à diversifier les indicateurs d'évaluation mais ça semble difficile... Une autre possibilité encore, serait de former les chercheurs à l'éthique ou d'instituer des journées de sensibilisation des directeurs de laboratoire aux travaux des comités d'éthique ce qui du point de vue de l'organisation semble plus immédiatement réalisable.

J'ai pris conscience il y a peu, avec une certaine fierté puisque j'en suis membre, que dans l'organigramme du CNRS, le comité d'éthique figure au même rang que le conseil d'administration et le conseil scientifique, ce qui montre l'importance que l'organisme attache à l'éthique. Dans ce comité qui s'appelle le Comets se trouvent des juristes, des historiens, des philosophes, des mathématiciens, des psychologues, etc. Il y a également deux observateurs permanents : un membre du CCNE et un membre du Copé. Le Copé est une structure du département des sciences du vivant au CNRS : c'est le Comité opérationnel pour l'éthique dans les sciences de la vie dont la fonction est de s'assurer du suivi des règles de bioéthique dans les laboratoires du CNRS, aussi bien en ce qui concerne la protection des chercheurs que celle de la société.

Le CCNE est composé de 40 membres issus des assemblées, du sénat, des grandes confessions, de la conférence des présidents d'université... Il traite surtout de problèmes de bioéthique humaine.

Le Comets, quant à lui, fonctionne à partir de saisines émanant du conseil scientifique ou du conseil d'administration du CNRS ou encore d'auto saisines, de façon tout à fait classique avec constitution de groupes de travail, restitutions en commission plénière et de nombreux va et vient avant la rédaction d'un rapport final. A titre d'exemple, des travaux récents concernent la parité, l'éthique de l'expertise scientifique, l'éthique de l'évaluation, l'éthique des sciences du comportement, la protection du patrimoine des productions de la recherche et du développement. Vous voyez que les thèmes du Comets ne sont pas limités à la bioéthique et à l'éthique biomédicale –c'est en raison de la vocation très pluridisciplinaire du CNRS... Les travaux en cours portent notamment sur les nanotechnologies...

Conférence introductive par Anne Cambon-Thomsen, membre du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE)

J'ai assisté à l'arrivée des comités d'éthique, à la création, en 1983, du Comité consultatif national d'éthique et à celle des comités de protection des personnes (CCPPRB) dans la recherche biomédicale. Ensuite encore, j'ai été témoin de la mise en place des comités d'éthique attachés à des organismes. J'ai été membre du Copé pendant huit ans, du CCNE, du comité régional hospitalier et aujourd'hui du groupe européen d'éthique (GEE). Je peux donc raconter plein de choses...

Pour partir du travail quotidien des chercheurs, dans la recherche biomédicale qui est mon domaine, je commencerai par parler des comités de protection des personnes. Ce ne sont pas des comités d'éthique. Ils sont chargés de vérifier que la loi de protection des personnes se prêtant à la recherche biomédicale est appliquée. Notamment, que le consentement des personnes a bien été requis, qu'elles ont été préalablement informées de façon adéquate –et aussi que le protocole respecte certains éléments de respect des personnes.

Au Copé où, comme je l'ai dit, j'ai siégé huit ans, deux personnes sont chargées d'interroger les labos sur ce qui les embête, les doutes qu'ils peuvent avoir sur la régularité de leur démarche –et de répondre aux questions des chercheurs qui s'interrogent sur l'existence de règlements concernant le type de leurs recherches ou de protocoles à suivre... C'est donc une possibilité de saisine en cas de doute, avant la transmission des dossiers aux comités de protection des personnes. Le Copé a été mis en place en 1991 par Claude Paoletti, directeur du département des sciences de la vie du CNRS à l'époque. La création des comités de protection des personnes rendait en effet les choses plus compliquées et le besoin d'une telle structure se faisait sentir... Ce n'était pas non plus un comité d'éthique : quand je suis arrivée au Copé en 1993 le comité commençait juste à avoir le droit de penser. Claude Paoletti avait d'abord donné le ton de la façon suivante : « *vous, vous ne pensez pas, vous êtes opérationnels.* » C'était pour nous différencier des autres comités, du CCNE par exemple, dont la vocation était de faire des recommandations. Nous avons donc été « autorisés à penser » – mais toujours très près de la réalité de l'organisme. De fait, nous nous livrions à une sorte de veille sur les questions d'éthique à travers des cas concrets.

Au-delà de l'évocation historique et si l'on veut dresser un inventaire rapide des instances éthiques existantes et de la diversité de leurs fonctions, il faut d'abord parler du Comité consultatif national d'éthique (CCNE). Il a été créé en 1983 sur les instances du président François Mitterrand. C'étaient alors les débuts de la procréation artificielle... Les personnes siégeant au CCNE, quel que soit leur organisme d'origine, et qu'elles aient été désignées ou non par le président, ne représentaient qu'elles-mêmes. Elles étaient néanmoins choisies de façon à respecter la diversité de représentation des catégories pertinentes pour l'expertise. De mon expérience, les débats étaient très riches –mais leurs retombées étaient minces par les journées nationales d'éthique qui n'avaient lieu qu'une fois l'an, et dont le public n'était pas impressionnant, le CCNE travaillait dans l'isolement.

Il existe aussi, à l'Inserm et à l'Inra, des comités qui, comme le Comets, ont pour mission d'émettre des avis et des recommandations à l'usage des chercheurs... Quant au niveau régional, outre les comités de protection des personnes, il existe également des comités régionaux d'éthique. Par ailleurs il devient également possible, après la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique, que des espaces éthiques régionaux institutionnels voient le jour. On ne sait pas trop ce qu'ils seront et ils ça soulève des questions : est-ce que par exemple, les chercheurs y auront une place ?

Pour ce qui est du niveau européen, le GEE est composé de 15 personnes parmi lesquelles, en vertu du principe qu'elles ne représentent qu'elles-mêmes, toutes les nationalités ne sont pas représentées. Ce comité fonctionne sous saisine directe de la commission européenne et son prochain avis portera sur la nano médecine...

Le conseil de l'Europe possède par ailleurs un comité directeur de bioéthique qui lui, produit des textes destinés à être proposés aux pays pour approbation. L'un de ces textes est la convention d'Oviedo pour la bio médecine... C'est un texte contraignant, contrairement aux recommandations des comités d'éthique, c'est-à-dire qu'il a valeur de décret et doit être appliqué.

L'Unesco est également dotée d'un comité international de bioéthique dont les prises de position sont susceptibles de servir de modèle aux choix nationaux.

Dans les pays du tiers-monde, enfin, où jusqu'ici la possibilité de mener des recherches impliquant des personnes n'était pas encadrée par des instances de leurs institutions, commence un mouvement de mise en œuvre. Beaucoup de ces pays sont demandeurs de conseils pour la mise en place de comités d'éthique.

Le mouvement de mise en place des institutions de l'éthique de la recherche trouve ainsi progressivement ses fonctions essentielles.

Groupe n°1 : Différence et articulation entre ontologie et éthique de la recherche, la responsabilité du chercheur.

La déontologie est un ensemble de règles pour l'exercice d'un métier, elle en est contemporaine et coextensive.

En revanche et à première vue, une formation à l'éthique est nécessaire parce qu'elle ne fait pas partie de la culture constituée. L' « éthique de la recherche » ne se déduit pas de l' « éthique du citoyen »...

Toutefois la déontologie des chercheurs n'est que rarement explicite et dépend souvent de l'esprit insufflé par le responsable de laboratoire. Les jeunes chercheurs se retrouvent couramment seuls sur ce terrain et dépendent donc de façon hétérogène de leur « équipement éthique » de citoyen pour se forger une déontologie. Finalement, on se demande si les règles courantes de la déontologie sont en mesure de servir d'hypothèses dans les questions d'éthique ou si au contraire, la réflexion éthique doit exercer un rôle critique à l'égard des habitudes déontologiques. Dans les situations de doute, le recours collégial à des avis extérieurs au laboratoire pourrait sans doute apporter des outils mais on peut aussi songer à des structures permanentes comme par exemple des forums de discussion pour les chercheurs ou encore à l'usage des institutions *ad hoc* (le Copé par exemple), ou à l'avis des médiateurs –pour les besoins d'aide à la négociation et les aspects juridiques dans les situations de contrats industriels.

Un intervenant fait remarquer que, comme il en va de la responsabilité des médias (quand on interroge les professionnels, dit-il, ils vous répondent : « *Quelle responsabilité ? Nous n'avons pas de responsabilité : nous sommes les rois...* »), dans le va-et-vient entre éthique et responsabilité, les questions viennent de l'extérieur et ne naissent pas spontanément de la pratique.

Groupe n°2 : éthique et progrès.

Au premier abord il semble que éthique et progrès s'opposent. La mise en place des comités de protection des personnes (CCPPRB) a placé la recherche médicale sous le contrôle de la société. La première chose qui s'en soit exprimée semble être une réaction de défiance : la conséquence en chirurgie viscérale notamment, est un recul très net de la participation à ce type de recherches, dès lors qu'elle est formellement consentie. Il semble donc que le contrôle éthique ne facilite pas la recherche...

Quelle peut être la cause de cette réaction publique? Ça ne semble pas tant résulter d'un défaut d'information que d'une méfiance due à des dysfonctionnements largement médiatisés. Notamment l'affaire du sang contaminé on a pu enregistrer un franc recul des consentements aux dons. Si le principe du contrôle éthique n'est pas directement en cause on peut chercher une solution dans le renforcement de la précision de ses règles. L'alourdissement du formalisme pourrait toutefois être dissuasif –comme ça semble actuellement le cas avec les signatures répétées de formulaires de consentement.

Peut-être faudrait-il mettre l'accent sur le choix des recherches et sans doute est-ce un rôle pour les comités d'éthique : par exemple, dans le cas du cancer, la recherche est grandement focalisée sur le traitement et très peu sur la prévention. C'est une question éthique d'orientation. Mais on peut aussi envisager une synergie, obligée en quelque sorte, de l'éthique et du progrès, en ce que l'absence des acteurs de la recherche dans le débat sur les OGMs a conduit au blocage que nous connaissons. Ce pourrait être, plaisante quelqu'un dans l'assistance, la mise en œuvre du principe de précaution par les chercheurs...

Par ailleurs, on ne semble pas s'interroger sur le sens à donner au mot progrès. Ce qu'on envisage sans distinction, c'est le progrès technologique vu au travers du progrès scientifique : ce n'est pas si univoque. Si sans conteste, la connaissance élucide (c'est à ça qu'on la reconnaît), ça ne s'applique pas à la technique –sauf si on la considère comme outil de la connaissance. Pour évaluer l'avantage (le progrès) d'une technique, il faut considérer les inconvénients de ce qu'elle remplace. La nouveauté n'est pas comme dans le cas de la connaissance, une valeur absolue.

Groupe n°3 : Comités d'éthique et démocratie, diffusion des avis des comités.

Quelle qu'idée qu'on se fasse des moyens de l'efficacité on ne peut que constater l'inefficacité de la diffusion des avis du CCNE : il semble qu'ils n'aient d'effet que le législateur. Quels citoyens en effet, sont au courant de la loi relative à la bioéthique de 2004? La démocratie, sur ce point, ne fonctionne pas.

Il faut bien reconnaître que la finalité des comités d'éthique est hétérogène : dans certains cas, elle est orientée vers les chercheurs (Comépra, Comets), dans d'autres, comme c'est le cas pour le CCNE, elle s'adresse au législateur et globalement à la société pour peu qu'elle dresse l'oreille.

Atelier chercheurs - Chercheurs et les comités d'éthique : synergie, anergie ou allergie ?" Volet 1 - Les comités d'éthique, pour quoi faire ?
Jeudi 9 mars de 14 h à 18 h salle de séminaires de l'IBCG, Toulouse

Si l'on examine le cas des chercheurs, il faut reconnaître que dans leur majorité ils ne prennent pas l'éthique pour une occupation sérieuse. Bien sûr, dans tout chercheur se trouve aussi un citoyen mais force est de constater que le premier inhibe le second. Peut-être peut-on espérer l'émergence d'une autorégulation semblable à celle qui se dessine pour les entreprises européennes soucieuses d'anticiper les positions institutionnelles et de peser dans les décisions.

Il faut bien dire que le reste des consciences civiles n'est guère plus interpellé et que le débat autour de la loi relative à la bioéthique n'a pas débordé les murs de l'Assemblée. On est donc à la recherche de canaux démocratiques... Peut-être faudrait-il allouer formellement un temps médiatique aux questions d'éthique, de façon analogue à ce qui se pratique en période électorale pour l'expression des formations politiques. Peut-être même faudrait-il songer à la voie référendaire.

Dans les questions de « gouvernance » de la science (selon une expression d'actualité) qui placent la société et le pouvoir qui la représente en position de commanditaires. Il faut distinguer le cas de la recherche fondamentale de celui de la recherche appliquée. Si le second ne pose pas de questions éthiques extraordinaires, puisqu'il ne s'agit que d'apprécier la moralité des commandes, le premier est bien différent. La production des connaissances ne peut pas se réduire à la satisfaction des commandes de mise au point techniques, sinon la science disparaît. Le mouvement d'élucidation qu'elle constitue ne répond qu'à sa propre exigence : ce n'est pas à proprement parler un mouvement humain. Il est imprévisible à long terme, et ne peut répondre à aucune commande. Il faut le respecter : c'est aussi une question d'éthique. En particulier, la réflexion éthique pourrait sans doute permettre d'identifier des solutions de « moindre mal », des conciliations entre la demande politico industrielle et l'exigence d'autonomie de la science. Mais alors, ce ne peut plus être une affaire de spécialistes... Il est possible qu'en la matière, on n'ait que le choix entre un pilotage de la recherche par la société et un pilotage de la société par le débat éthique.